

Zeitschrift:	Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber:	Revue de Théologie et de Philosophie
Band:	38 (1950)
Heft:	156
 Artikel:	Notes exégétique : l'apôtre Paul et le célibat : étude exégétique sur I Corinth 7:25-40
Autor:	Alzas, E.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-380537

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOTES EXÉGÉTIQUE

L'APOTRE PAUL ET LE CÉLIBAT

Etude exégétique sur I Corinth. 7 : 25-40

Les versions les plus usuelles du Nouveau Testament — traductions françaises protestantes (Ostervald, Martin, Genève, Oltramare, Segond, Stapfer) ou catholiques (Sacy, Crampon, Gaume) comme aussi la version anglaise autorisée et la Révision de 1920 ; ou la Bible de Luther et la Version allemande de Zurich — toutes voient dans ce fragment des Corinthiens l'éloge du célibat. Et les exégètes les plus autorisés : Calvin, Reuss, Godet, Bonnet-Schröder, B. Weiss et Meyer, le commentent dans ce sens. Vinet dans son article sur le « Mariage au point de vue chrétien », comme Bovon dans sa « Morale chrétienne » le comprennent de même.

Mais il y a trente ans la *Bible du Centenaire*, sous la haute autorité des professeurs Monnier et Goguel, en a donné une interprétation toute différente et y a vu l'éloge des mariages blancs, qui, d'après quelques Pères, Hermas en particulier, furent effectivement pratiqués à Corinthe, par excès d'ascétisme, mais sensiblement plus tard, au cours du second siècle. Et la dernière édition de la *Version Synodale*, revue sous la direction du professeur de Félice, a adopté cette nouvelle interprétation qui ne manquera pas d'étonner les lecteurs attentifs.

Nous voudrions montrer que cette nouvelle interprétation violente étrangement le texte et la pensée de l'apôtre, tandis que l'interprétation traditionnelle y est beaucoup plus conforme et en découle naturellement.

I

1° L'apôtre introduit le sujet par les mots *περὶ παρθένων*. Ce génitif pluriel peut bien avoir, mais comme adjectif, un sens mixte masculin et féminin et l'on prétend qu'il désigne des *époux, maris et femmes, restés vierges*. La *Version Synodale*, pour exprimer très explicitement cette idée, rend ces deux mots par une longue périphrase de dix-huit mots (!) qui n'est pas une

traduction mais un commentaire. Et pour appuyer le sens masculin, elle nous renvoie, comme la *Bible du Centenaire*, à Apoc. 14 : 4, passage qu'il n'est pas inutile de peser attentivement : saint Jean, parlant d'un nombreux chœur de rachetés, dit : ce sont des παρθένοι (masc.) mais il explique sa pensée : ils ne se sont pas souillés avec des femmes ; il ne dit pas : avec leurs femmes, car en Israël la souillure sexuelle n'était pas l'union conjugale toujours très honorée, mais l'adultère, proscrit par le Décalogue, puni de mort (Jean 8 : 5) et souvent chez les prophètes symbole de l'infidélité religieuse (Jér. 3 : 8 ; Osée 2 : 4 ; Matth. 12 : 39 ; Jacq. 4 : 4). Dans ce passage de l'Apocalypse, le mot signifie donc non pas vierges au sens strict, mais plutôt purs, chastes, sans taches, et il fait vraisemblablement allusion aux adultères sacrés du culte d'Astarté. Et toujours pour justifier le sens masculin, la *Bible du Centenaire* n'a-t-elle pas l'inadveriance, inexcusable dans un ouvrage savant, de traduire au v. 28 ή παρθένος par : *des vierges*, en ajoutant en note : littéralement : *un vierge* ! Mais remarquons surtout que dans tout ce fragment des Corinthiens, le mot παρθένος revient quatre fois (v. 28, 33, 34, 38) incontestablement comme substantif féminin. On ne peut vraiment pas supposer que l'apôtre introduise le sujet en employant le mot dans un sens différent. Et παρθένος, substantif féminin est un mot que l'on trouve plusieurs fois dans la LXX et le N. T. (Luc 1, 27 ; Mat. xxv, 1 ; Actes xxii, 9) où il a toujours la signification classique que donne le dictionnaire : jeune fille, vierge. Nous voilà donc, dès ce premier mot, loin de l'idée d'époux restés vierges et de mariages blancs !

2° Le verbe γαμεῖν revient souvent dans ce fragment et, pour soutenir la nouvelle interprétation, il faut le traduire partout par : s'accoupler ou un mot équivalent. Or γαμεῖν signifie : marier ou se marier ; quelquefois, mais en parlant des animaux, s'accoupler. Comment peut-on supposer que l'apôtre, qui connaissait la littérature grecque et qui avait une idée si élevée du mariage chrétien, ait pu, en parlant de l'homme, employer ce mot dans un sens purement bestial et sensuel ? Et au v. 38 le synonyme γαμίζειν ne peut pas non plus signifier s'accoupler, car il faudrait comme complément non pas l'accusatif παρθένον, mais le datif παρθένῳ, voire même avec la préposition σύν ou μετά. Non ! ne faisons pas dire à l'apôtre des choses répugnantes et continuons à voir dans γαμεῖν le mariage total avec son beau cortège d'intimité intellectuelle et sentimentale.

3° Le v. 27 me paraît capital et décisif pour trancher la question. Or, on violente le texte de deux façons : en ajoutant l'adjectif possessif *sa* que ne donne aucune variante, et en mettant au présent les verbes δέδεσαι et λέλυσαι qui sont au passé. Sans doute, en bon français, prendre sa femme signifie s'accoupler, mais prendre femme signifie se marier. Et si l'on veut à tout prix voir ici l'idée de s'accoupler, et qu'on respecte le passé, ce qui est loyal, on fait dire à l'apôtre cette énormité : « T'accouplas-tu avec ta femme ? (hier, avant-hier, jadis), ne cherche pas à rompre », autrement dit : « Reste indéfiniment accouplé. » Tandis que la traduction littérale donne un sens

très clair, mais bien différent : « Te lias-tu à une femme ? » (c'est-à-dire : « Te marias-tu, es-tu marié ? » Cf. Rom. VII, 2), ne cherche pas à rompre. Fus-tu délié ou libéré de femme ? (c'est-à-dire : « Ne t'es-tu pas marié ? » Cf. Mat. I, 19), ne cherche pas de femme. »

4° Relevons aussi aux v. 33-34 les participes passés γαμήσας, γαμήσασα. Pourquoi donc, pour parler de la pratique plus ou moins fréquente de l'acte sexuel, saint Paul emploierait-il le passé ? Il lui faudrait de toute nécessité employer ici des participes présents : γαμῶν, γαμοῦσα. Le passé ne peut incontestablement viser qu'un acte accompli jadis une fois pour toutes : s'étant marié. Et nous voilà encore ramenés à l'interprétation traditionnelle.

5° On pourrait peut-être relever en faveur de l'abstinence charnelle le v. 29 : « Que désormais ceux qui ont une femme soient comme n'en ayant pas. » Mais le verbe ἔχω est vraiment bien vague pour désigner les rapports sexuels. D'ailleurs, jamais saint Paul n'a songé à détacher un mari de sa femme, ni à nous faire négliger nos devoirs terrestres ou nos obligations sociales. Bien au contraire. Et surtout, si l'on insère cette réflexion dans l'ensemble du contexte, on y trouve tout de suite une exhortation autrement profonde, saisissante et bien paulinienne. On sait combien l'attente de la parousie prochaine a longtemps dominé la pensée de l'apôtre et de toute l'Eglise primitive. « Eh bien ! à cause des malheurs imminents, écrit l'apôtre à ses lecteurs, détachez-vous de toutes les contingences terrestres : joies, tristesses, épreuves, marchés, occupations mondaines, mariage même, et soulevez vos esprits uniquement dans la pensée, la méditation et l'empire des choses purement spirituelles et éternelles. » Quel beau conseil, même pour nous dans les jours actuels !

6° Le verset 34 est long et important et il comporte, d'après Tischendorf ou Nestle, de nombreuses et grosses variantes. Mais heureusement, quelle que soit la variante ou la ponctuation que l'on adopte, le sens général reste le même : marié on s'occupe des choses du monde, non marié on s'occupe des choses du Seigneur. Et la seule question importante est de savoir le sens exact des mots παρθένος et γαμεῖν que nous avons précisé plus haut.

Il y a pourtant un détail qu'il est utile de relever. D'après le texte le plus autorisé l'apôtre écrit : ή γυνὴ ή ἄγαμος καὶ ή παρθένος. La répétition de l'article implique deux sortes de personnes. Mais si ή παρθένος signifiait l'épouse restée vierge, quelle différence y aurait-il entre elle et la γυνὴ ή ἄγαμος, la femme qui ne s'accouple pas ? On aurait là une tautologie inutile et inexplicable. Tandis qu'en voyant dans la γυνὴ ἄγαμος une femme adulte plus ou moins âgée restée célibataire, et dans la παρθένος une toute jeune fille, on comprend très bien que l'apôtre les mentionne l'une et l'autre. Et ce qu'il y a de piquant, c'est que la *Version Synodale*, pour appuyer son interprétation, traduit ή γυνὴ ἄγαμος par la femme mariée, juste le contraire de ce que dit le mot. Quoi qu'il en soit, l'apôtre estime que la virginité rend la femme sainte de corps et d'esprit (v. 34). Et c'est bien exalter le célibat.

7° Le verset 36 est peut-être un peu difficile. Mais par quel tour de force peut-on bien tirer du texte la traduction qu'on nous propose ? Rien dans le grec ne signifie : parce que le désir l'emporte, ni quoi que ce soit d'approchant. Et comment peut-on bien traduire au v. 37 τηρεῖν τὴν ἑαυτοῦ παρθένον par : respecter la virginité de sa femme, ou : garder une attitude réservée vis-à-vis d'elle ? C'est déconcertant ! C'est pure fantaisie !

Essayons plutôt une traduction littérale : Si quelqu'un estime ἀσχημονεῖν manquer aux convenances envers sa fille... Et voici l'inconvenance : si elle est ὑπέρακμος, mot qui signifie au-dessus de l'ἀκμή, la maturité, l'âge nubile que Platon fixait à vingt ans... Si quelqu'un a cette pensée, ὅ θέλει ποιεῖτω, qu'il fasse ce qu'il veut, qu'il la marie ! N'est-ce pas très clair, très naturel ?

Il faut reconnaître pourtant que l'incise καὶ οὗτως δοφείλει γίνεσθαι est obscure, parce que 1° les mots οὗτως et γίνεσθαι ont en grec, comme les mots français *ainsi* et *être* un sens vague et très élastique ; et 2° parce que le sujet de δοφείλει peut être soit τις (Oltramare, Stapfer, Westphal) ou παρθένος (Bonnet-Schroeder, Version de Genève et Version de Lausanne) ou le pronom indéfini *on* (Reuss, Godet, Révision anglaise, et Version de Zurich). Mais de quelque façon qu'on traduise, cette courte proposition n'a pas grande importance, car on peut la négliger totalement sans nuire à la clarté de la phrase ni modifier la pensée.

La *Version synodale* nous dit en note que les mots père et fille ne sont pas dans le texte et elle paraît tirer de leur absence un fort argument. Mais les mots mari et femme n'y sont pas davantage et seraient bien plus nécessaires si l'apôtre entendait, comme on le prétend, parler des époux. Et d'ailleurs quelqu'un (*τις*) qui a une fille est par là même père ; et rendre fille par θυγάτηρ serait de la part de l'apôtre fausser sa pensée, car θυγάτηρ c'est la fille aussi bien mariée que non mariée jusqu'à l'âge le plus avancé, même après sa mort. Pour parler d'une jeune fille encore vierge que son père songe à marier, le mot παρθένος s'imposait comme seul adéquat.

Il y a, il est vrai, le verbe γαμεῖτωσαν au pluriel qui impliquerait, m'écrivait M. de Félice, un mariage entre le père et la fille. Mais pas du tout ! On peut le traduire très correctement, comme Reuss et Stapfer, par le sujet indéterminé : qu'on se marie. C'est fréquent en hébreu, en grec ou en latin. On peut aussi supposer que l'apôtre, généralisant sa pensée, vise toutes les jeunes filles qui se trouvaient dans le même cas. Mais il y a une explication qui me paraît bien plus exacte. γαμεῖν signifie à la fois marier et se marier. En français nous n'avons pas de mot adéquat qui cumule les deux sens ; mais en grec ils sont fusionnés et le sujet de γαμεῖτωσαν c'est bien le père plus la fille, mais dans un double sens : qu'ils fassent un mariage, le père en mariant sa fille et celle-ci en se mariant. On pourrait traduire : que mariage se fasse ! Va pour le mariage !

Mais l'apôtre continue à préférer le célibat et on comprend alors très bien l'incise : τηρεῖν τὴν ἑαυτοῦ παρθένον, traduite littéralement ; garder sa fille, c'est de la part d'un père, par sagesse ou par égoïsme, la garder au

foyer domestique. Et si l'on se rappelle qu'en Israël comme dans tout le paganisme gréco-romain le père avait une autorité tyrannique et pouvait imposer à sa fille le mariage ou le célibat, pareille décision ne pouvait étonner personne et la traduction littérale de cette incise devient claire et toute naturelle.

Toute cette exégèse, aussi objective que possible et découlant d'une traduction textuelle et grammaticale, nous paraît imposer l'interprétation traditionnelle de tout ce fragment.

II

Ajoutons, pour renforcer notre thèse, quelques considérations plutôt logiques qu'exégétiques.

1^o Cette nouvelle interprétation de la *Bible du Centenaire* et de la *Version synodale*, brise le cadre de la pensée de saint Paul et son développement logique.

Résumons brièvement ce long chapitre 7. Dès le début (v. 1), l'apôtre formule sa thèse : « J'estime qu'il vaut mieux ne pas se marier », et il le répète au v. 8. Mais le mariage s'impose à lui comme un fait social, et même pour certains comme un impérieux besoin physique (v. 9). Alors il l'admet, mais comme une concession (v. 6) et il rappelle aux époux leurs devoirs mutuels (v. 2-5). Puis, en cas de mariage mixte entre chrétiens et païens, il leur recommande de ne pas se séparer et de songer plutôt à se faire mutuellement du bien (v. 10-16). Généralisant sa pensée, il conseille à tous de rester, en devenant chrétiens, dans la situation sociale où ils se trouvaient quand Dieu les a appelés (v. 17-24). Et enfin, revenant à sa thèse : « Mieux vaut ne pas se marier » (v. 26), il termine en recommandant le célibat, dont il préconise longuement les avantages. Et tout ce développement, malgré quelques digressions qui sont bien dans le genre de saint Paul, forme un tout bien cohérent, très logique et très clair. Tandis que parler, pour terminer, des mariages blancs, ce serait aborder un nouveau sujet sans lien avec ce qui précède et tout à fait hors de propos.

2^o On pourrait peut-être se demander pourquoi l'apôtre, en conseillant le célibat, ne parle que des jeunes filles et pas des jeunes gens. Probablement parce que les Corinthiens lui avaient posé la question sous ce point de vue. Mais on peut supposer une raison plus profonde. Il semble bien que, dès l'origine, se soient organisées dans l'Eglise des confréries de femmes chargées du soin des malades et des pauvres et composées de célibataires ou de veuves, telles que la diaconesse Phœbé (Rom. xvi, 1), Evodie et Syntyche (Phil. iv, 2), Perside, Tryphène, Tryphose, la mère de Rufus, Julie, Nérée et sa sœur Olympe (Rom. xvi, 12-15) et les veuves de I Tim. v. Ces associations devaient être tout particulièrement sympathiques à l'apôtre Paul et il pen-

sait à leur recrutement en recommandant le célibat plus spécialement aux jeunes filles.

3° Avec l'idée des mariages blancs, on enferme l'apôtre dans des contradictions inadmissibles chez un logicien tel que lui : *a)* après avoir dans les v. 2-5 recommandé clairement les rapports conjugaux, comment supposer qu'il en vienne quelques phrases plus loin à les réprouver et à les déconseiller ? *b)* après avoir au v. 5 admis que pour vaquer à la prière les époux se privent momentanément l'un de l'autre, mais d'un commun accord, comment pourrait-il au v. 36 laisser à cet égard toute initiative et toute autorité au mari seul, en disant : « Qu'il fasse ce qu'il veut » ? Et si la femme ne veut pas, où est le commun accord ? Tandis qu'avec les mœurs de son temps, l'apôtre pouvait très bien, sans étonner ni choquer personne, dire à un père qu'il fasse de sa fille ce qu'il voulait, la marier ou la garder vierge ; *c)* enfin contradiction capitale : comment lui, qui, ailleurs (Eph. v, 30-33), voit dans le mariage l'image de l'union mystique de Christ et de l'Eglise, union qu'il souhaite toujours plus étroite et plus intime, comment pourrait-il déconseiller l'union conjugale dans l'acte même qui fait des deux époux une seule et même chair, un seul être ? En vérité, c'est trahir sa pensée.

4° Essayons de bien comprendre les v. 32-33. Cette considération de l'apôtre serait vraiment bien étrange avec l'idée des mariages blancs, puisque, au v. 5, il craint déjà qu'une abstinence prolongée ne donne prise à Satan. Et il est certain que des époux vraiment chrétiens cherchent toujours à se faire mutuellement plaisir par leurs intimités et leurs tendresses. Ils se sentent ainsi mieux armés pour travailler ensemble à l'œuvre du Seigneur avec plus de force et plus de joie que dans un état de mésentente et de froideur. C'est bien le sens du beau tableau que l'apôtre trace du mariage dans Eph. v, 22-33. Mais comme cette communion morale et corporelle qui consacre l'amour conjugal est malheureusement chose rare, saint Paul pouvait très bien, sans se contredire, penser et ajouter que des célibataires peuvent plus entièrement et plus exclusivement s'occuper des choses du Seigneur. C'est en effet le cas pour certains croyants qui ont le charisme du célibat, pour les prêtres et les sœurs catholiques, et dans l'Eglise protestante pour quelques rares pasteurs et pour les diaconesses. Ces v. 32-33 confirment donc tout naturellement l'interprétation traditionnelle.

5° Il en est de même des v. 39-40. Avec la nouvelle interprétation, ils constituent un hors-d'œuvre bien surprenant. Si l'apôtre vient de parler du mariage blanc qui implique que mari et femme sont vivants, comment pourrait-il avoir l'idée de finir en parlant des veuves ? Tandis qu'avec l'interprétation traditionnelle, cette dernière remarque complète très logiquement sa pensée : « Vous êtes devenue veuve, dit-il ; c'est une pénible épreuve ; certes, vous êtes libre de vous remarier ; mais vous ferez mieux de vous en abstenir, car vous rentrez ainsi dans un état équivalent au célibat que je crois préférable et que je recommande. » Et ce dernier paragraphe sur les veuves complète, très logiquement, sa pensée.

6^e Nous n'ajouterons qu'une dernière considération qui nous paraît concluante. Dans le livre apocryphe de l'*Ecclésiastique* qui était, au dire de Reuss, « le livre ecclésiastique par excellence, une espèce de catéchisme à côté de la Bible proprement dite », il y a quelques versets (ch. XLII, 9-13) qui disent que la grande préoccupation d'un père sage et prudent est de bien marier ses filles. On a nettement l'impression que saint Paul avait ce texte dans l'esprit et que nous avons là comme un commentaire anticipé du passage des Corinthiens.

On pourrait sûrement développer tous ces arguments et en trouver d'autres. Faute de place, nous avons dû être bref, trop bref. Notre conclusion aussi sera brève, mais explicite. On peut contester et discuter l'opinion de saint Paul, n'y voir qu'une fâcheuse utopie, considérer le célibat comme un état anormal et regrettable, plaindre ou blâmer les célibataires. Mais il est impossible de voir dans ce passage de la première épître aux Corinthiens autre chose que l'apologie du célibat et une chaude exhortation à le pratiquer. L'interprétation nouvelle de la *Bible du Centenaire* et de la *Version synodale*, malgré l'autorité et la science de ses auteurs, s'avère insoutenable. Et si l'on veut rester fidèle au texte et à la pensée de saint Paul il faut s'en tenir à l'interprétation traditionnelle.

Pasteur Ed. ALZAS.

Calmont (Haute-Garonne).